

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT  
SAONE ET LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LESSARD EN BRESSE  
Séance du 5 avril 2019**

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En Exercice : 15  
Qui ont pris part à la Délibération : 11  
Date de la convocation : 29/03/2019  
  
Date d'affichage : 08/04/2019

L'an deux mil dix-neuf et cinq avril,  
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Madame MICHELIN Jocelyne, Maire.

**Présents :** MM. MICHELIN Jocelyne, PHILIPPE Alain, UNY Didier,  
CHEVALIER Daniel, FLECHER Hervé, GANDREY David, NICOLAS  
Sandrine, LABILLE Laurent, PLOQUIN Jean-Claude. M. CRETET Didier, M.  
FLAGEOLLET Laurent

**Absents ou excusés :** MORIN Nicole (pouvoir à Didier CRTET) Mme  
DESTRE Olivia, Mme CONRY Corinne, BARRAS Arnaud (pouvoir à  
Jocelyne MICHELIN)

**Secrétaire de séance :** Mme NICOLAS Sandrine

**Objet de la délibération**

**Concessions Cimetière et concessions Colombarium**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif des concessions au 1<sup>er</sup> avril 2019  
comme suit :

Concessions cimetière	1m <sup>2</sup>	2m <sup>2</sup>	4m <sup>2</sup>	Petites tombes pour 2 urnes 1m <sup>2</sup>
15 ans	43 €	86 €		60 €
30 ans	106 €	212 €		141 €
50 ans	146 €	292 €		194 €
Perpétuelles	168 €	336 €	672 €	224 €

Concessions Colombarium :

30 ans : 503 €  
50 ans : 671 €

Les concessions de 2 m<sup>2</sup> sont prévues pour 2 personnes, mais la commune peut accepter, par dérogation,  
qu'une 3<sup>ème</sup> personne soit enterrée :

- les travaux ne doivent pas fragiliser les tombes voisines
- un tarif supplémentaire de 112 € (perpétuelle), 97 €(50 ans), 70 € (30 ans) et 28 €(15 ans).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Et ont les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jocelyne MICHELIN

